

REGLEMENT DU JEU

« Mes souvenirs au McDo Corniche »

FRI/ MCDONALD'S MAROC – Avril à Mai 2021

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

FIRST REST INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 60.000.000 dirhams dont le siège social est situé à Espace Porte d'Anfa, 3, rue Bab El Mansour à Casablanca, inscrite au Registre de commerce de Casablanca sous le n° 83695, identifiée fiscalement sous le numéro 1003197 ; représentée par son Vice-Président Directeur Général, M. Driss El Alami ; organise un jeu-concours

« Mes souvenirs au McDo Corniche » qui se déroule sur le site : «<https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/> » afin de faire gagner des points de fidélité et des lots divers.

Cette entité est dénommée ci-après « la Société ».

ARTICLE 2 : Mes souvenirs au McDo Corniche »

2.1 « Mes souvenirs au McDo Corniche » est un jeu-concours à but non commercial, lancé et organisé par la Société, dans le cadre du remodel McDonald's Corniche.

Le jeu concours inclut le tirage au sort et se déroule du 27 avril au 26 mai à 00h00

2.2 Le jeu-concours consiste à partager les photos souvenirs prises au McDonald's **Corniche (dans n'importe quel lieu se situant dans le restaurant) situé au bd de la Corniche Casablanca depuis 1992 à ce jour avec la présence du participant qui apparait dans la photo** en les postant sur le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/>.

L'annonce du jeu sera faite au niveau de la page Facebook de McDonald's Maroc.

Les gagnants seront désignés sur 2 phases comme suit :

Phase 1 : un 1^{er} tirage au sort sera effectué le 12 mai parmi les 20 photos les plus likées pour désigner les 3 premiers gagnants qui seront récompensés.

Phase 2 : un 2^{ème} tirage au sort sera effectué le 27 mai parmi les 20 photos les plus likées pour désigner 3 autres gagnants qui seront récompensés.

2.3 A la fin du jeu concours, un tirage au sort sera effectué parmi les 30 photos les plus likées pour désigner le grand gagnant du jeu concours.

Les participants pourront participer avec autant de photos différentes qu'ils le souhaitent prises au McDonald's Corniche pour pouvoir augmenter leur chance de gagner.

Les photos téléchargées ne doivent pas dépasser les 2Mo.

En partageant une photo où sont présentes plusieurs personnes, le participant doit préciser son identité en cochant la partie de la photo où il figure.

Les visages des personnes apparaissant sur les photos seront floutés pour des raisons de respect des règles de traitement des données personnelles.

La mise en ligne des photos sur le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/> se fera après 48h à partir du jour du téléchargement des photos.

2.4 Ne peuvent participer au Jeu Concours : (i) les employés de FRI, FRI2, FRI NDM, NEA Invest, OMD, Public's, TBWA/Alif, Tribal DDB, PRUNE, NEL PUB, Intelcia Digital

Advertising Maroc, ainsi que les membres de leurs familles immédiates, (ii) tout syndicat ou ensemble de personnes agissant de concert, et (iii) toute personne qui participe par le biais de tout agent ou utilise les services de toute entité exerçant l'activité de l'organisation (ou prodiguant le conseil sur l'organisation) des promotions des lots.

2.5 En participant au Jeu Concours, chaque participant accepte sans aucune réserve les conditions du règlement, ainsi que toutes les décisions de la « Société » visant à assurer le bon déroulement du Jeu Concours.

3 ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

- 3.1 La participation au présent jeu-concours est gratuite. La participation se fait via le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/> uniquement, qui requiert nécessairement l'acceptation du présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation de nos services en ligne.
- 3.2 L'inscription au jeu-concours s'effectue exclusivement sur le lien vers le site <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/> au moyen de la création d'un compte. Chaque participant doit concourir « en personne » et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du Site.
- 3.3 Les participants doivent accepter de télécharger l'application mobile de McDonald's Maroc pour pouvoir remporter une partie des lots à savoir les points de fidélité.
- 3.4 Ne peuvent participer les sociétés partenaires de Tribal DDB et toute personne agissant pour son compte ou sur sa demande dans le cadre de ce projet ou participant à l'organisation du Jeu-Concours, et l'ensemble de leurs collaborateurs intervenants dans le cadre des présentes ainsi que les membres de leurs familles (notamment les descendants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participerait au Jeu-Concours, objets des présentes, et serait désignée comme étant gagnante, le gain ne lui sera pas attribué et la Société pourra l'attribuer à un autre gagnant.

Pour participer au jeu-concours et tenter de gagner l'un des gains décrits ci-dessous, les participants doivent respecter les étapes suivantes :

- **Etape 1** : se connecter à l'adresse suivante : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/>
- **Etape 2** : Créer un compte avec 5 champs à remplir :
 - Prénom et Nom
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Mot de passe
 - Sexe (sachant que c'est un item facultatif)
 - Date de naissance
 - Votre photo (obligatoire)

- **Etape 3** :

- Décocher obligatoirement le bouton « Termes & Conditions » : « J'atteste avoir 18ans et plus, et j'accepte le règlement de participation ».

Enfin, après avoir rempli tous ces champs, et décoché obligatoirement le bouton « J'atteste avoir 18ans et plus, et j'accepte le règlement de participation », cliquer sur « Envoyez ».

Rappel : Les participants doivent partager leurs photos souvenirs prises au McDonald's **Corniche (dans n'importe quel lieu se situant dans le restaurant) situé au bd de la Corniche Casablanca depuis 1992 à ce jour avec la présence du participant qui apparaît sur la photo**, en les postant sur le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/>.

Les gagnants seront désignés sur 2 phases comme suit :
Phase 1 : un 1^{er} tirage au sort sera effectué le 12 mai parmi les 20 photos les plus likées pour désigner les 3 premiers gagnants qui seront récompensés (gains définis sur l'article 6).
Phase 2 : un 2^{ème} tirage au sort sera effectué le 27 mai parmi les 20 photos les plus likées pour désigner 3 autres gagnants qui seront récompensés (gains définis sur l'article 6).

A la fin du jeu concours, un tirage au sort sera effectué parmi les 30 photos les plus likées pour désigner le grand gagnant du jeu concours.

Les participants pourront participer avec autant de photos différentes qu'ils le souhaitent prises au McDonald's Corniche pour pouvoir augmenter leur chance de gagner.

Les photos téléchargées ne doivent pas dépasser 2Mo.

Les photos seront hébergées dans une base de données.

Le participant s'engage à remplir de façon exhaustive tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire de participation en fournissant des informations exactes. La Société se réserve notamment la possibilité d'annuler la participation, ainsi que la remise des lots, si après vérification, notamment auprès des Internautes eux-mêmes, il s'avèrerait que les informations collectées soient fausses ou fictives. La Société pourra dans ce cas, procéder à l'annulation des comptes desdits Internautes.

A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses coordonnées et il lui appartient de communiquer sans délai ses nouvelles coordonnées au cas où ces dernières viendraient à changer durant le Jeu Concours, en envoyant un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com

La participation au Jeu Concours, est strictement nominative pour chaque participant. La fraude avérée ou la simple tentative de tricherie d'un participant en vue de la multiplication de ses participations au Jeu Concours par la création de fausses identités notamment, pourront être sanctionnés par l'exclusion définitive du Jeu Concours, sans préjudice toutefois des actions judiciaires que pourrait engager la Société à son encontre.

Ne seront pas prises en considération les candidatures incomplètes ou celles intervenant après les délais d'inscription ou celles qui ne seraient pas conformes aux stipulations du présent règlement.

La Société se réserve le droit de requérir à la suppression de toute participation qui serait contraire au présent Règlement et de disqualifier en conséquence le participant concerné.

Tout participant bénéficie d'un droit de rétractation après son inscription au Jeu Concours, pouvant être exercé à tout moment à compter de son inscription. Pour exercer son droit de

rétractation, il devra envoyer un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com

Les modalités de participation au Jeu Concours, ainsi que le Règlement pourraient être modifiées par la Société qui en informera les participants via une annonce sur le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/>

Chaque participant doit, à tout moment, répondre aux exigences du Règlement sous peine de sa disqualification définitive du Jeu Concours.

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU CONCOURS

Le jeu concours se déroulera sur la période allant du « **27 Avril** » au « **26 Mai** » et les tirages au sort se feront comme suit :

1^{er} tirage au sort : Le 12 Mai.

2^{ème} tirage au sort : Le 27 Mai

3^{ème} tirage au sort (grand lot) : Le 05 Juin

Le dernier délai de participation au jeu concours est le « 26 Mai » à 00h00.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS DU JEU CONCOURS

Les participants au Jeu Concours qui auront rempli les conditions de participation prévues à l'article 2, et qui, auront récolté le plus grand nombre de like soit :

Première tranche de gagnants :

Période du 27 avril Au 11 Mai à 00h (date de détermination des gagnants est le 12 Mai).

- 1^{ère} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées
- 2^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées
- 3^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées

Deuxième tranche de gagnants :

Période du 12 Mai Au 26 Mai à 00h (date de détermination des gagnants est le 27 Mai).

- 1^{ère} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées
- 2^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées
- 3^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées

Le grand gagnant :

Période : 05 Juin (date de détermination du grand gagnant est à partir du 05 Juin, après tirage au sort et confirmation du gagnant).

ARTICLE 6 : GAINS JEU CONCOURS

Les prix à remporter à l'issue du Jeu Concours sont de :

Période du 20 avril Au 11 Mai à 00h (date de détermination des gagnants est le 12 Mai).

- 1^{ère} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées : iPhone 12 d'une valeur de 11 628 TTC
- 2^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées: Un appareil photo Polaroid – 9027 d'une valeur 3108 Dhs TTC
- 3^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées: 9999 points au niveau de la mobile App concernant le programme fidélité McDonald's Maroc

Période du 12 Mai Au 26 Mai à 00h (date de détermination des gagnants est le 27 Mai).

- 1^{ère} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées: iPhone 12 d'une valeur de 11 628 TTC
- 2^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées: Un appareil photo Polaroid – 9027 d'une valeur 3108 Dhs TTC

- 3^{ème} photo tirée au sort parmi les 20 photos les plus likées: 9999 points au niveau de la mobile App concernant le programme fidélité McDonald's Maroc

Période : 05 Juin (date de détermination du gagnant est à partir du 05 Juin, après tirage au sort et confirmation du gagnant).

Le grand gagnant : Moto YAMAHA MT03 d'une valeur 78 905 Dhs TTC.

Tous frais, toutes dépenses, de quelque nature que ce soit, exposés par le gagnant à l'occasion de la remise de son gain et non explicitement couverts par la description du Prix à l'article 8 ci-dessus ou acceptés par écrit par la Société resteront à la charge de celui-ci.

Les gagnants du Jeu Concours ne peuvent réclamer de quelque manière que ce soit l'équivalent de leurs lots en numéraire.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES GAINS DU JEU CONCOURS

Dans le cadre du Jeu - concours « Mes souvenirs au McDo Corniche », la désignation des gagnants se fera au niveau du site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/>, et au niveau de la page Facebook McDonald's Maroc 24h après la fin du jeu concours pour les deux phases. Et après validation / confirmation du gagnant après le tirage au sort.

ARTICLE 8 : RETRAIT DES GAINS DU JEU CONCOURS

Une fois que les participants au Jeu Concours et au tirage au sort sont désignés gagnants, les gains qu'ils auront remporté s'afficheront au niveau de la page Facebook McDonald's Maroc et pourront être récupérés au niveau de la ville de Casablanca auprès de Tribal DDB à l'adresse suivante : 155 Bd Anfa, 5^{ème} étage – Casablanca (sauf pour les points de fidélité et le grand lot qui seront remis par l'équipe McDonald's).

ARTICLE 9 : FRAUDE

Toute participation au Jeu-concours, objets des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement, abus et/ou inobservation des termes du présent règlement entraînent la disqualification du Participant et la remise par lui et sans délai du gain éventuellement attribué ou la réparation du préjudice subi par la Société si les faits susvisés sont découverts après la consommation du Prix.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement sans qu'il ne soit nécessaire d'en avertir préalablement les Participants.

Les participants seront informés dans les plus brefs délais de toute modification apportée aux présentes par l'insertion d'une annonce sur le lien vers le site : <https://www.mcdonalds.ma/restaurant-corniche/> et de la page Facebook McDonald's Maroc. La version modifiée du règlement du jeu sera déposée au rang des minutes de Maître Mustapha Zine.

ARTICLE 11 : INTERRUPTION

La Société se réserve, si les circonstances l'exigent, le droit d'interrompre, de suspendre, d'écourter, de prolonger, d'annuler le présent Jeu-Concours, si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

Toute interruption, suspension ou annulation ou prolongation du Jeu-Concours seront communiquées aux Participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du Jeu-Concours.

ARTICLE 12 : DECISION DES ORGANISATEURS

La Société se réserve le droit d'exclure de la participation au présent concours toute personne troublant le déroulement du Jeu-Concours.

La Société ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation des internautes au Jeu- Concours.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu-Concours implique de la part des Participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du Jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours, mais également des gains.

ARTICLE 14 : PARUTION MEDIAS

Les gagnants acceptent d'ores et déjà que la photo avec laquelle ils ont participé paraisse dans tout message publicitaire lié au jeu- concours (tous médias confondus) et de laisser diffuser leurs noms, prénoms et villes sur les réseaux sociaux, le site internet de McDonald's Maroc et ce pour une durée de 2 ans maximum et sans qu'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne puisse être exigée de la part des gagnants.

Les noms et prénoms ainsi que la ville d'origine d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants pourraient également être rendus publics par la Société.

Les gagnants du concours acceptent expressément et s'engagent en vertu des présentes à prendre part à toute action de marketing liée au Jeu-Concours (interviews, séances photos, entretiens, rencontres avec le public, etc...) sur simple demande de la Société.

Tout participant et gagnant accepte à l'avance et sans aucune réserve que ses coordonnées, son image puissent être utilisés à titre gratuit dans tout document publicitaire écrit ou contenu audiovisuel.

ARTICLE 15 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement du Jeu sera déposé au rang des minutes de Maître Mustapha Zine, notaire à Casablanca, sis 5 avenue Draa, Casablanca.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS

Toute réclamation au titre du Jeu-Concours pourra être adressée à la Société à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Ce dernier peut être joint au numéro de téléphone suivant 0522941007 ou à l'adresse e-mail suivante : contact@servicemcdonalds.com

ARTICLE 17 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Pour les besoins du Jeu –Concours, chaque participant devra fournir des informations lors de son inscription et notamment son nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et éventuellement le sexe et sa date de naissance qui sont demandés de manière facultative (ci-après les « Données Personnelles »). Sous réserve des autres stipulations du Règlement, les Données Personnelles feront l'objet d'un traitement par la Société au sens de la loi n° 09-08 relative au traitement des données personnelles en vue d'identifier les participants prenant part au Jeu-Concours, et en vue de s'assurer que les conditions du présent Règlement relatives aux participants sont bien réunies. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification portant sur les Données Personnelles communiquées à la Société dans le cadre de leur participation au Jeu-Concours et ce en envoyant un mail à l'adresse contact@servicemcdonalds.com .

La Société se réserve le droit de vérifier à tout moment et par tout moyen, y compris l'exigence de documents justificatifs aux participants, l'exactitude des Données Personnelles communiquées par les participants. La communication de fausses Données Personnelles pourrait avoir pour conséquence l'élimination du participant du Jeu-Concours, et l'annulation de la remise du Lot au gagnant ayant communiqué de fausses Données Personnelles.

Vos données personnelles sont destinées aux services habilités de McDonald's, en la personne responsable de Mme Ouassila El Bakkali. Les seuls tiers autorisés à accéder à vos données sont les partenaires et sous-traitants de McDonald's, dans le respect de la loi 09-08 précitée et de leur contrat de prestations.

Les Données Personnelles relatives aux gagnants pourraient être conservées au-delà de cette durée pour les besoins du Jeu-Concours et dans la limite d'une année supplémentaire.

McDonald's ne collecte uniquement les informations personnelles que vous fournissez à partir des formulaires en ligne, tels que votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, sexe et date de naissance en plus éventuellement.

McDonald's est assujetti à la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 18 : RESPONSABILITE

La Société décline toute responsabilité et ne peut être tenue responsable pour quelque motif que ce soit si le Jeu-Concours et/ou la remise des lots est interrompu(e), arrêté(e), reporté(e) ou annulé(e) ou prolongé(e) pour cause de force majeure ou toute autre cause étrangère à la Société, en ce compris du fait des fournisseurs, sponsors et autres tiers contribuant au concours et/aux lots.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de survenance de tout incident technique affectant le bon déroulement du Jeu-Concours, y compris les pannes qui pourraient survenir sur les systèmes d'information des hébergeurs, des fournisseurs d'accès internet, des prestataires, partenaires ou sous-traitants de la Société ou encore des moteurs de recherche (notamment problème d'acheminement des vidéos, de coupures de communication, de

difficultés de connexion, de panne du serveur des sites web).

La Société ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ne pourrai(en)t parvenir à s'inscrire ou participer au Jeu-Concours, du fait de tout défaut technique de quelque nature qu'il soit.

La Société ne pourrait être tenue pour responsable des dommages causés aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler résultant de la participation au Jeu-Concours.

La Société a le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui tente de saboter le fonctionnement du Jeu-Concours, ou qui agit en violation des conditions de participation ou d'une manière déloyale. Toute tentative par toute personne de porter atteinte au fonctionnement légitime du Jeu-Concours, pourrait être en violation de la loi, et advenant une telle tentative, la Société se réserve le droit de demander réparation auprès de cette personne dans toute la mesure permise par la loi.

La Société se réserve le droit de ne pas appliquer les termes du présent règlement à l'égard d'un ou plusieurs participant(s) qui ne respectera(en)t pas les stipulations dudit règlement.

ARTICLE 19 : LEGISLATION APPLICABLE

Le Jeu-Concours, ainsi que le règlement sont régis par le droit marocain. Tout litige relatif au Jeu-Concours, et/ou au règlement ou en relation avec eux est de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

ARTICLE 20 : ECHANGE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Toute communication par voie électronique entre la Société et les participants est présumée avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier. De convention expresse entre la Société et les participants, seules ont force probante les données enregistrées par les systèmes informatiques de la Société ou ses prestataires, partenaires ou sous-traitants.

ARTICLE 21 : STIPULATIONS DIVERSES

En participant au Jeu-Concours, chaque participant accepte sans aucune réserve les conditions du présent Règlement, tel qu'il pourrait être modifié, ainsi que toutes les décisions de la Société visant à assurer le bon déroulement du Jeu-Concours.

Le présent règlement est disponible auprès de tous les restaurants McDonald's du Royaume ainsi sur le site internet de McDonald's Maroc (www.mcdonalds.ma)

Le présent règlement est déposé auprès du notaire Maître Mustapha Zine, demeurant au 5, rue Darâa, 20 000 Casablanca.

L'ensemble des instructions, règles et/ou explications fournies sur les supports publicitaires et promotionnels relatifs au Jeu-Concours font partie intégrante du présent Règlement. En cas de conflit entre le texte du présent règlement et de telles instructions, règles et/ou explications, le présent règlement prévaudra.

Toute participation au Jeu-Concours devra être faite de bonne foi.

La nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation du présent Règlement n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du Règlement ou tout autre terme ou stipulation de celui-ci. En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul(le) ou non exécutoire, la Société y substituera une stipulation valable et exécutoire aussi proche que possible de cette stipulation nulle ou non exécutoire.

Le présent Règlement a été rédigé en langue française uniquement.

Fait à Casablanca, le

«27/04/2021 »

FRI

Mr Driss EL ALAMI